

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1067

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT C****« Contrôle et exploitation aériens »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien aux prestations de l'aviation civile	72 000 000	0
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
<b>TOTAUX</b>	72 000 000	0
<b>SOLDE</b>	72 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Contrôle et exploitation aériens » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 72 000 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile ».